



du Marais poitevin *Une autre vie s'invente ici*

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION TRANSMISE LE 8/07/2024
Extrait du Registre des délibérations du 26 juin 2024

| | |
|---------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Date de publication : 17 juillet 2024 | Nombre de délégués en exercice : 118 |
| Date de convocation : 30 mai 2024 | Nombre de délégués présents ou <i>représentés</i> : 64 (543 voix) Votes (nbre voix) : Pour : 543 - Contre : 0 - Abstention : 0 |

Le 26 juin 2024, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, s'est réuni à Chaillé-les-Marais (85), sous la présidence de Pascal DUFORESTEL.

Etaient présents ou *représentés* :

Au titre des communes de Charente-Maritime :

Andilly : Caroline SOULIÉ ; Benon : Jany LESOUF ; Charron : Pascale SAINT JALMES ; *Courçon* : Florence GUIBERTEAU ; Le Gué d'Alleré : Marie-Odile ROUX ; *La Laigne* : Thierry BOUCARD ; Longèves : Bruno FERRET ; *Marans* : Romuald QUIRION ; Nuaille d'Aunis : Magali VINCENT ; La Ronde : Jean-Pierre SERVANT ; Saint Jean de Liversay : Anthony MOREAU ; Villedoux : Daniel BOURSIER

Au titre des communes des Deux-Sèvres :

Arçais : Philippe LEYSSENE ; Bessines : Alain LUSSEAU ; *Epannes* : Isabelle GAUTIER ; Magné : Catherine TROMAS ; Mauzé-sur-le-Mignon : Patrick RABALLAND ; *Niort* : Elmano MARTINS ; Prin Deyrançon : Anne CLERE ; Saint Georges de Rex : Laurence LE MOIGNE et Marie-Thérèse CHAUVINEAU ; Saint Hilaire la Palud : François BONNET ; *Saint Symphorien* : David ROUGER ; *Vallans* : Olivier CAILLÉ ;

Au titre des communes de Vendée :

L'Aiguillon la Presqu'île : Laurent HUGER ; Auchay-sur-Vendée : Michel HERAUD ; La Bretonnière-La Claye : Frédéric MARTINEAU ; Chaillé les Marais : Antoine METAIS ; Champagné les Marais : Natacha MORIN ; *Curzon* : Boris RIMBERT ; Damvix : Yannick MOREAU ; L'Île d'Elle : Fabien BILLARD ; Lairoux : Pierre CHABOT ; Le Langon : Jacqueline ARRESTAYS ; *Luçon* : Francis VRIGNAUD ; Maillezais : Annie RINEAU ; Mareuil sur Lay Dissais : Thierry COUILLAUD ; Le Mazeau : Bernard BORDET ; Montreuil : Agnès BARNAUD ; Moreilles : Marie-Jeanne BARRAUD ; Rives d'Autise : Christie SIMON ; Saint Michel en l'Herm : Jackie RENAUD ; Sainte Radegonde des Noyers : Paul BOURNEL ; *Saint Vincent sur Graon* : Jannick RABILLÉ ; La Taillée : Florence TROTTIN ; *La Tranche sur Mer* : Pierre-Jacques CARLES ; Triaize : Didier JOUSSEAU ; Les Velluire sur Vendée : Sandrine JACQUAT ; Vix : Pascal BETEAU ; Vouillé-les-Marais : Laëtitia DAVID

Au titre des EPCI :

Communauté de Communes Aunis Atlantique : Jean-Pierre SERVANT ; Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée : Laurent DUPAS

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine : Pascal DUFORESTEL, Rémi JUSTINIEN, Guillaume RIOU, Margarita SOLA

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : Philippe BARRÉ, Lydie BERNARD, Lucie ETONNO, Yveline THIBAUD

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime : Valérie AMY-MOIE, Gilles GAY

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres : Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de la Vendée : Arnaud CHARPENTIER, Laurent FAVREAU

Assistaient également les partenaires associés avec voix consultative :

France Nature Environnement 85 : Yves LE QUELLEC

Budget supplémentaire 2024

Budget principal



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • pnr.parc-marais-poitevin.fr



Budget supplémentaire 2024 Budget principal

Contexte

Vu la délibération du Comité syndical en date du 20 mars 2024 adoptant le budget primitif 2024 ;

Vu les délibérations du Comité syndical du 26 juin 2024 approuvant les comptes administratifs et de gestion 2023, et affectant les résultats 2023, préalablement adoptée ;

Vu le Codé général des collectivités territoriales ;

Considérant que le budget supplémentaire a pour objet de reprendre les résultats 2023, les restes à réaliser et qu'il convient d'ajuster certaines prévisions 2024

Après en avoir débattu, le comité syndical

DECIDE :

Budget supplémentaire 2024 :

> d'approuver le budget supplémentaire 2024, en dépenses et en recettes, à la somme de 3 393 091.04 € pour le budget principal, dont 1 497 916.27 € sur la section de fonctionnement et 1 895 174.77 € sur la section d'investissement, tel qu'annexé.

Provision :

- > de constituer une provision semi-budgétaire pour compte épargne temps d'un montant de 21 500 €
- > dit que les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6815
- > de constituer une provision semi-budgétaire pour les dépréciations de créance de plus de 2 ans de 1 350 €
- > dit que les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6817

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Président

